

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Mouvement des casseroles : Hoffman et le Général des Mapanes connaîtront leur sort le 21 janvier prochain

SI le procureur a laissé au tribunal le soin de pouvoir démêler le vrai du faux lors du verdict et faire ainsi dire le droit, l'avocat des prévenus a par contre sollicité de la Cour une peine couvrant le temps qu'ils ont passé en détention.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

HOFFER Edou Mve alias Hoffman et Gaël Koumba Ayoune alias le Général des Mapanes ont été jugés hier lors de l'audience correctionnelle spécialisée du tribunal de première instance de Libreville. Ils sont poursuivis par le Ministère public pour outrage au chef de l'État et aux forces de sécurité et incitation à la révolte. Tous deux sont soupçonnés d'être les têtes de proue du mouvement de contestation des mesures gouvernementales de lutte contre le Covid-19, appelé "mouvement des casseroles". Lequel a occasionné des pillages et des violences contre les forces de sécurité. Faisant au passage deux morts.

Les accusés ont totalement nié les faits à la barre, bien que le Ministère public ait démontré leur culpabilité au travers de certaines preuves que la justice détient. Il est 10 heures. Les deux prévenus sont appelés à la barre. Vêtu d'une chemise, d'un pantalon et d'une paire de plastique blanche, crâne rasé, Gaël Koumba Ayoune "le Général des Mapanes" avance. Derrière lui, Hoffer Edou Mve "Hoffman", cheveux en bataille,



Gaël Koumba Ayouné « le général des Mapanes » et Hoffer Edou Mvé « Hoffman » seront fixés le 21 janvier.

vêtu d'un haut à capuche, sandales en plastique aux pieds et d'un jean's. Et c'est à lui que la parole est donnée en premier, après la lecture du rappel des faits, par le président du tribunal. En effet, au lendemain de l'apparition du Covid-19 dans notre pays, le gouvernement avait pris des mesures pour protéger la population contre la propagation rapide de ce virus. Des mesures impopulaires chez nos concitoyens qui l'ont d'ailleurs manifesté à travers un "concert

des casseroles". Un mouvement pacifique à la base qui a très vite dégénéré en pillages et violences contre les forces de l'ordre. Bilan : deux morts enregistrés. Plusieurs personnes avaient alors été interpellées par les officiers de police judiciaire (OPJ). Cependant, seuls Hoffman et le Général des Mapanes ont été présentés devant les juges, avant d'être placés sous mandat de dépôt.

"Monsieur Edou Mve, reconnaissez-vous les faits évoqués ici ? "Non Madame le président",

réfute-t-il. Et son avocat de lancer : " Je pense qu'il y a confusion dans ce dossier. Mes clients vivent dans différents endroits et comme par enchantement, ils se retrouvent impliqués dans un même dossier. C'est quand même bizarre ". Allusion au fait que les deux hommes n'auraient pas pu comploter et organiser ces mouvements. Et Hoffman de conforter son avocat : " le Général des Mapanes et moi avons travaillé ensemble dans d'autres projets, il y a bien long-

temps. Je ne sais pas pourquoi nous sommes impliqués dans un même dossier, alors que nous n'étions pas ensemble. Pour ce qui est de l'outrage envers les forces de l'ordre et au président de la République, je ne me suis jamais mis en face des policiers pour les insulter, encore moins le chef de l'État qui est comme un père pour moi".

Au tour des observations du procureur : " Madame le président, juste vous dire qu'il y a des audios de ces injures qui existent et le concerné a bel et bien signé des PV".

À son tour, Koumba Ayoune, après avoir relaté les conditions de son interpellation, souligne avoir affaire à une main invisible. " Je ne sais pas ce que l'on me reproche. Hoffman et moi étions en contact, lorsqu'il était encore dans le mouvement des soutiens indéfectibles au président de la République. Une fois partis du forum, nous n'étions plus ensemble. Je travaille pour le président et je ne vois pas pourquoi je vais être l'instigateur d'un mouvement qui peut mettre à mal sa politique ", a-t-il laissé entendre.

Le procureur ayant reconnu la non-implication du Général des Mapanes pour les faits d'outrage au chef de l'État, a tout de même demandé qu'il soit reconnu coupable pour incitation à la révolte et contre l'autorité de l'État. Car, estime-t-il, à la faveur du mouvement de casseroles, les lieux de contestation les plus vifs ont été les PK et Plein-ciel, des zones gérées et maîtrisées par les deux protagonistes. Au final, le maître des poursuites a laissé au tribunal le soin de pouvoir démêler le vrai du faux lors du verdict. Et faire ainsi valoir le droit.

L'avocat de la défense Me Pie Makanga Missamou a, quant à lui, sollicité que la peine prononcée par la Cour puisse couvrir le temps que les deux éléments ont passé en prison. C'est-à-dire 10 mois.

Délibéré le 21 janvier.

Contrepoint

Devoir de justice

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

SI les manifestations contre les mesures restrictives prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du Covid-19, notamment à travers le concert de casseroles, ne s'étaient pas soldées par des pertes en vies humaines, on aurait, dans une certaine mesure, pu minimiser l'étendue des responsabilités imputées aux têtes de proue supposées de ce mouvement.

Sauf que la violation du couvre-

feu par une cohorte de jeunes, le 18 février 2021, dans les PK 6, 7, 8, 9, 10 et 11, dans le 6^e arrondissement de Libreville, ponctuée par des échauffourées, et la riposte des éléments des forces de sécurité qui a suivi, a malheureusement fait deux morts. Il s'agit des regrettés Gildas Iloko et Djinky Emane Mvomo. Deux Gabonais dont la disparition tragique ne devait absolument pas être considérée comme un non-événement. Au point que la justice a dû ouvrir une enquête, aux fins d'identifier les instigateurs de ces mou-

vements et les traduire ensuite devant les tribunaux. Histoire de rendre ainsi justice aux familles fortement éprouvées.

C'est, entre autres, dans ce cadre que Gaël Koumba Ayoune, alias le Général des Mapanes, et le rappeur Hoffmann (Hoffer Edou Mve de son vrai nom) avaient été mis aux arrêts. D'où leur comparution hier matin devant le tribunal correctionnel de Libreville. À leur corps défendant, ces deux triblions présumés n'étaient manifestement pas les seuls leaders à soutenir le mouvement de casseroles dont le but était

de s'opposer pacifiquement (en restant chez soi) au confinement consécutif au contexte sanitaire. D'autant que cet appel parti des réseaux sociaux était l'œuvre du mouvement "les citoyens libres", qui comprenait aussi bien des activistes, des politiques que des membres de la société civile. Mais à la faveur des investigations diligentées, il est ressorti malheureusement pour les deux prévenus, une très forte implication dans les troubles à l'ordre public ayant débouché sur ces débordements regrettables.